

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Direction des personnels enseignants

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

SECTION COIFFURE

Concours externe
et
concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions
d'enseignement dans les établissements privés
sous contrat (CAFEP)

2003

**Rapport de Madame Yveline RAVARY
Inspecteur général de l'Education nationale
Président du jury**

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS
SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY.

SOMMAIRE

	page
Composition du jury	4
Préambule de la présidente	6
Renseignements statistiques du concours externe	7
Renseignements statistiques du CAFEP	8
Epreuve d'admissibilité	9
- Sujet	10
- Rapport d'épreuve	11
Epreuves d'admission	14
- Rapport de l'épreuve de présentation des travaux	16
- Rapport de l'épreuve sur dossier	21
Conclusion sur le concours externe	24
Définition des épreuves	25

COMPOSITION DU JURY

CAPLP EXTERNE COIFFURE

Mme RAVARY	Inspecteur Général de l'Education Nationale - <i>Président</i>
Mme CASTANO	<i>Inspecteur de l'Education Nationale de l'académie de PARIS – Vice -Président</i>
Mme AUGY	<i>IEN – Académie de LYON</i>
Mme BATTIN	<i>IEN – Académie de GRENOBLE</i>
Mme BIENAIME	<i>IEN – Académie de BESANCON</i>
M. BISIAUX	Professeur au lycée L.J Goussier à REZE
Mme BOUQUAY	IEN – Académie de ROUEN
Mme BRUIMAUD	IEN – Académie de LIMOGES
Mme BRUNBROUK	Professeur au lycée J. Monnet à LA FERRE
Mme BURGER	Professeur au lycée La Colline à MONTPELLIER
Mme BUSSON	Professeur au lycée Europe à REIMS
Mme CEBALLOS	Professeur au lycée E. Lemonnier à PARIS
M. CHARBON	IEN – Académie d'AIX-MARSEILLE
Mme DELOZANNE	IEN – Académie de REIMS
Mme DUMUR	Professeur au lycée Lemonnier à PARIS
Mme GILLOT	IEN – Académie de NICE
Mme GIRARD	IEN – Académie de NANTES
Mme HENING	Professeur au lycée E. Lemonnier à PARIS
Mme LALANDE	Professeur au lycée C.Baudelaire à EVRY
Mme LARCHER	IEN – Académie de la Martinique
M. LATOUR	Professeur au lycée Roumanille à AVIGNON
Mme LUGUET	Professeur au lycée D.Gray à BOURGANEUF

Mme MALTERRE	Professeur au lycée E. Lemonnier à PARIS
Mme MISCHEL	Professeur au lycée P.Corneille à ORLY
Mme MORVAN	IEN – Académie de CAEN
Mme NERRANT	IEN – Académie de MONTPELLIER
Mme PETIT	Professeur au lycée E.Lemonnier à PARIS
Mme PHILIPPE	Professeur au lycée professionnel à ORLY
M. PICARD	Professeur au lycée Marie Le Franc à LORIENT
Mme TOMADINI	Professeur au lycée Sabatier à BOBIGNY
Mme VALETTE	Professeur au lycée la Colline à MONTPELLIER
Mme VERDIER	IEN – Académie de CAEN

PREAMBULE DE LA PRESIDENTE

Le CAPLP2 COIFFURE - concours externe et CAFEP - s'est déroulé pour la quatrième fois à cette session 2003. Cette spécialité relève des sections pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV et les conditions d'accès sont particulières. Les candidats doivent s'informer préalablement à leur inscription.

Les programmes de référence sont ceux des diplômes professionnels existants dans la spécialité c'est-à-dire :

- le certificat d'aptitude professionnelle Coiffure
- les mentions complémentaires "styliste-visagiste" et "coloriste-permanentiste"
- le brevet professionnel Coiffure.

Cependant le niveau du concours ne saurait être confondu avec le niveau d'exigence des formations précitées et les candidats doivent maîtriser, au plus haut niveau, les connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles du champ d'activité.

Le concours externe comporte **une épreuve d'admissibilité** et **deux épreuves d'admission**. Leur définition est jointe en fin de rapport.

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite de connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles. Cette épreuve implique un effort de rédaction et d'organisation des connaissances.

Les deux épreuves d'admission ont pour objectif de valider le savoir-faire acquis dans l'exercice du **métier de coiffeur** et ceci dans la diversité des compétences techniques que ce métier requiert. Ces épreuves permettent d'apprécier la qualité de la réflexion et la prise de recul nécessaires au professionnel pour passer au stade de la transmission des savoir-faire et des savoirs associés.

Ces trois épreuves exigent des connaissances actualisées en biologie/microbiologie, en technologie des matériels, des produits, des techniques professionnelles, en législation professionnelle....

La préparation au concours ne saurait se limiter à une simple mise en condition "utilitaire" aux épreuves. Un travail de réflexion et de structuration des connaissances sur les divers aspects du métier, sur ses évolutions (technologiques, économiques...) s'avère indispensable.

CONCOURS EXTERNE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Candidats inscrits :	289
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité :	225
Candidats admissibles :	53
Candidats présents aux épreuves d'admission :	52
Candidats proposés pour l'admission :	25

Epreuves d'admissibilité :

Moyenne la meilleure :	13,75 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles :	9,35 / 20

Epreuves d'admission

Moyenne la meilleure :	16,83 / 20
Moyenne générale des candidats admis :	13,04 / 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) :

Moyenne la meilleure :	15,19 / 20
Moyenne générale des admis :	12,17 / 20

CONCOURS D'ACCES A UNE LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LES
ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT (CAFEP)

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Candidats inscrits :	45
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité :	40
Candidats admissibles :	10
Candidats présents aux épreuves d'admission :	9
Candidats proposés pour l'inscription sur la liste d'aptitude :	4

Epreuves d'admissibilité :

Moyenne la meilleure :	13,25 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles :	10 / 20

Epreuves d'admission

Moyenne la meilleure :	12,08 / 20
Moyenne générale des candidats admis :	10,79 / 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) :

Moyenne la meilleure :	12,06 / 20
Moyenne générale des admis :	11,03 / 20

Les candidats à ce concours ont composé sur les épreuves du concours externe. Pour chacune des épreuves, il convient de se reporter aux observations des jurys du concours externe.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

**Etude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service
ou d'une action de maintenance**

- durée : 4 heures ; coefficient : 1

ETUDE D'UN PRODUIT, D'UNE REALISATION, D'UN PROCESSUS, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTION DE MAINTENANCE

Durée: 4 heures

Calculatrice interdite

«La couleur est peut-être la caractéristique la plus évidente des cheveux. . . »

Extrait du « monde des cheveux » Dr J. Gray

«Le cheveu se prête à s'habiller de toutes les couleurs. Faire naître des couleurs insolentes et inattendues que la nature n'avait pas prévues, allumer des reflets, illuminer quelques mèches, faire courir la lumière ».

Extrait « Atlas du cheveu » L'Oréal

Couleur naturelle, couleur artificielle. . . , au quotidien le coiffeur voit et crée des palettes de couleurs. Passer d'un blond foncé cuivré rouge à un blond clair naturel cuivré avec des repousses châtain ne relève pas de l'impossible pour un coiffeur.

- 1-1 Développer vos connaissances sur le processus de la mélanogénèse au niveau du cheveu.
- 1-2 Expliquer l'évolution des couleurs d'une chevelure avec des repousses châtain pour « passer du blond foncé cuivré rouge à un blond clair naturel cuivré ».
- 1-3 Etablir et justifier le protocole des techniques à mettre en œuvre pour obtenir la transformation ci-dessus, tout en garantissant le bon état de la chevelure.
- 1-4 Présenter sous forme de tableau le rôle des composants de chaque produit utilisé dans le protocole.
- 1-5 Présenter une étude technologique des activateurs (fonctions, principe de fonctionnement, modes d'utilisation, entretien, critères d'achat. . .).

Documents joints :

Annexe 1 : Schéma du processus de la mélanisation (1 page) - non publié dans ce rapport

Annexe 2 : Dossier technique : les activateurs (19 pages) – non publié dans ce rapport

RAPPORT DE L'ÉPREUVE ETUDE D'UN PRODUIT, D'UNE RÉALISATION, D'UN PROCESSUS, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTION DE MAINTENANCE

Rapport établi par Mesdames AUGY, BATTIN, BIENAIME, BOUQUAY, BRUIMAUD, BUSSON, CEBALLOS, DUMUR, GILLOT, LALANDE, LUGUET, MISCHÉL, MORVAN, NERRANT, VALETTE, VERDIER et Messieurs BISIAUX, CHARBON, LATOUR, PICARD.

1 - Résultats :

- Moyenne générale de l'épreuve :	5,55 / 20
- Répartition des notes :	
* notes supérieures ou égales à 15 :	0 soit 0 %
* notes comprises entre 12 et 15 :	3 soit 1,3 %
* notes comprises entre 10 et 12 :	14 soit 6,2 %
* notes comprises entre 8 et 10 :	36 soit 16 %
* notes comprises entre 5 et 8 :	68 soit 30,2 %
*notes inférieures à 5 :	104 soit 46,3 %
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 10 :	7,5 %
Meilleure note de l'épreuve :	13,75 / 20

1. Observations du jury et conseils aux candidats :

2.1 Observations sur la forme :

Quelques candidats ont su correctement organiser leurs copies.

La qualité de présentation de certaines copies est insuffisante :

- les écritures sont parfois négligées et illisibles (graphisme, taille et forme des caractères, espacement des paragraphes, ...)
- des ratures et des surcharges nuisent à la lisibilité.

La qualité de rédaction de certaines copies est insuffisante :

- les fautes de syntaxe et d'orthographe rendent certaines copies très difficiles à lire voire incompréhensibles,
- de longs développements hors sujet nuisent à la cohérence de certaines copies.

Certains candidats ne respectent pas les consignes du sujet (présentation en tableau). Par ailleurs, dans le cas de tableau(x), il convient de mentionner les titres des colonnes et/ou des lignes.

1.2 Observations sur le fond :

Le niveau moyen des candidats n'est pas celui attendu au concours ; tant sur le plan des connaissances scientifiques et technologiques que sur le plan de la maîtrise des techniques professionnelles. Par ailleurs, certains candidats ne maîtrisent manifestement pas le vocabulaire, pourtant courant, utilisé dans le sujet (processus, protocole, fonctions, principe de fonctionnement, modes d'utilisation, critères d'achat, ...)

Les **connaissances scientifiques** (biologiques : mélanogénèse, physico-chimiques : composition et action des produits techniques) et **technologiques** (colorimétrie, technologie des appareils) sont souvent superficielles, incomplètes ou erronées.

Les questions permettant de vérifier la **maîtrise des techniques** propres au métier (décapage – décoloration – recoloration) comportent souvent des erreurs graves (erreurs de produits, erreurs de techniques, erreurs de chronologie). Par ailleurs, les candidats qui ont su répondre correctement à ces questions n'ont pas su, dans l'ensemble, expliciter et justifier avec suffisamment de rigueur et de détails, les étapes de leur travail.

Le jury attend l'utilisation d'un vocabulaire professionnel détaché du vocabulaire spécifique à certaines marques.

Les candidats ont, dans l'ensemble, mal exploité le dossier technique : ils l'ont utilisé pour conduire une étude comparative qui ne répondait pas au sujet.

Il convenait, au contraire, à partir du contenu des annexes, de mener une étude technologique portant sur les activeurs «en général» ; ce type d'étude n'excluait pas la prise en compte d'autres appareils que ceux présentés dans les annexes.

2.3 Conseils aux candidats :

Le jury attend :

- des copies claires, propres, aérées, non raturées, sans abréviation, écrites lisiblement,
- des questions numérotées utilisant le même code que le sujet,
- des réponses restant dans les limites des questions posées,
- des connaissances présentées de façon logique et ordonnée.

La lecture attentive du sujet est conseillée afin de ne pas oublier des parties de réponse. Une lecture et une analyse approfondie et complète de chaque mot des questions est nécessaire, pour apporter les réponses attendues.

Il est rappelé aux candidats qu'une préparation à cette épreuve est indispensable. L'épreuve nécessite, en effet, des connaissances scientifiques (biologie, physique - chimie appliquées) technologiques et techniques nombreuses, précises couvrant au minimum la totalité des référentiels du BP Coiffure (arrêté du 12 octobre 1998), des mentions complémentaires coloriste permanentiste et styliste visagiste et pas seulement celui du CAP coiffure.

L'épreuve vérifiant par écrit la maîtrise des techniques professionnelles, les candidats doivent s'exercer à décrire leurs pratiques professionnelles. Dans ce travail de formalisation, fond et forme sont importants : il faut être capable tout à la fois de sélectionner les informations pertinentes et de les détailler en fonction des attentes du jury et d'opter pour une présentation synthétique.

Les candidats doivent se préparer à composer pendant quatre heures de façon à rendre un travail complet et ordonné.

3 - Eléments de corrigé :

3.1 Processus de la mélanogénèse au niveau du cheveu :

- Définir la mélanogénèse
- Présenter le processus de fabrication de la mélanine du cheveu : aspects biologiques et aspects chimiques
- Caractériser les différents pigments

3.2 Evolution des couleurs d'une chevelure, en fonction des caractéristiques initiales et de l'effet attendu :

- Caractériser l'évolution pour les repousses et pour les longueurs : préciser les hauteurs de ton initiales et finales, indiquer les différences de tons, décrire l'évolution des pigments et les fonds obtenus ;
- Caractériser l'évolution au cours de la recoloration.

3.3 Protocole des techniques à mettre en œuvre pour obtenir la transformation :

- Lister chronologiquement les étapes du travail à conduire :
 - décapage des longueurs et pointes en 2 temps (d'abord à l'eau puis avec oxydant), rinçage et séchage, décoloration des repousses en distinguant 2 situations :
 - repousses inférieures à 2 cm : décoloration
 - repousses supérieures à 2 cm : mordantage puis décoloration ou décoloration en 2 temps
 - rinçage
 - shampoing
 - recoloration des racines, longueurs et pointes
 - émulsion
 - shampoing post-coloration
 - soin post-coloration

Pour chaque étape :

- mentionner les objectifs de l'action conduite, les produits utilisés (noms génériques, dosages et volumes), la description des techniques mises en œuvre,
- justifier tous les choix : produits, dosages, volumes, techniques, ...

Une présentation sous forme de tableau et la numérotation des étapes peuvent faciliter l'exposé du candidat.

3.4 Tableau « Rôle des composants de chaque produit utilisé dans le protocole » :

Etablir un tableau à 3 colonnes : produits, composants (liste exhaustive) , rôle(s) de chaque composant

3.5 Etude technologique des acteurs :

Conformément au sujet, indiquer, de manière générale et pour l'ensemble des acteurs :

- les fonctions : fonction principale, fonctions secondaires
- le principe de fonctionnement
- les modes d'utilisation
- les caractéristiques de l'entretien (entretien courant et maintenance)
- les critères d'achat (critères de choix)

EPREUVES D'ADMISSION

Présentation de travaux réalisés

1^{ère} phase -> durée 1 heure

2^{ème} phase -> durée 1 h 30

Coefficient : 2

Etude d'un dossier

Durée : 1 heure - coefficient 1

RAPPORT DE L'ÉPREUVE PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES PAR LE CANDIDAT

Rapport établi par Mesdames BATTIN, BOUQUAY, BUSSON, GIRARD, HENING, LACOTE, LARCHER, MORVAN, NERRANT, PETIT, PHILIPPE, TOMADINI et Monsieur BISIAUX, PICARD.

1 - Résultats :

- Moyenne générale de l'épreuve :	10,72 / 20
- Répartition des notes :	
* notes supérieures ou égales à 15 :	6 soit 11,5 %
* notes comprises entre 12 et 15 :	15 soit 29 %
* notes comprises entre 10 et 12 :	10 soit 19,2 %
* notes comprises entre 8 et 10 :	9 soit 17,4 %
* notes comprises entre 5 et 8 :	11 soit 21,2 %
*notes inférieures à 5 :	1 soit 1,9 %
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 10 :	59,7 %
Meilleure note de l'épreuve :	17,50 / 20

2- Observations du jury

L'épreuve a pour but d'apprécier les **compétences techniques** du candidat dans la spécialité du concours. Elle prend appui sur un **dossier élaboré par le candidat**, adressé au président de jury préalablement au déroulement de l'épreuve. Le dossier doit comprendre entre cinquante et cent pages (texte dactylographié et annexes comprises).

Ce dossier présente des **réalisations effectuées** par le candidat dans **l'exercice du métier de coiffeur**. Les activités décrites doivent être caractéristiques du métier correspondant à la spécialité du concours.

Le dossier contient tous les éléments permettant au jury de disposer des supports nécessaires à une bonne perception **des responsabilités et des compétences exercées**.

L'évaluation de cette épreuve porte notamment sur :

- les **raisons** qui ont présidé au **choix** des éléments techniques et des supports présentés,
- la maîtrise des procédures, la qualité des réalisations personnelles ainsi que la **justification des choix**,
- l'analyse, l'appréciation des résultats obtenus et éventuellement des propositions de remédiations
- la **maîtrise** des moyens techniques en usage dans la profession,
- la connaissance des **aspects significatifs des activités propres au métier**,
- la **qualité** des documents d'accompagnement produits.

L'épreuve se déroule en **DEUX PHASES** :

PREMIERE PHASE : DUREE 1 HEURE

Présentation par le candidat des **activités personnelles réalisées dans le cadre du métier de coiffeur qu'il a choisies de décrire** dans son dossier.

Il n'y a pas de temps de préparation prévu avant le passage de cette phase.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Points forts

Sur le fond : un certain nombre de dossiers présentent des activités professionnelles variées et actualisées qui traduisent une réelle expérience professionnelle. Dans certains cas, l'analyse de ces activités est judicieuse et pertinente, l'évolution des responsabilités et des fonctions est bien mise en évidence.

Sur la forme : la majorité des dossiers est soigneusement présentée et de lecture aisée. Des illustrations personnelles et appropriées viennent soutenir les techniques et activités présentées.

Le style et la présentation sont généralement agréables : expression, police de caractères, sommaire, annexes, pagination...

Points faibles et conseils

Constats sur le fond	Conseils
Certains dossiers présentent des activités en nombre limité et/ou qui ne semblent pas avoir été réellement pratiquées par les candidats.	Dans l'intérêt du candidat, faire apparaître une variété de tâches professionnelles réalisées dans le métier de coiffeur : le dossier doit témoigner d'une pratique professionnelle réellement vécue. L'authenticité des activités ne doit laisser aucun doute (éviter les dossiers stéréotypés, conformes à un plan donné...).

Certains dossiers sont «livresques» (compilation de documents élaborés par des marques ou extraits d'ouvrages...) ou présentent des « activités types ».	Développer l'analyse des activités personnelles en s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques, technologiques du niveau exigé par le concours
--	---

Constats sur la forme	Conseils
Des documents supports sont tirés d'ouvrages ou de revues, leur choix n'est pas toujours pertinent (discordance entre support visuel et description technique) et parfois sans rapport avec les activités présentées par le candidat.	Privilégier les illustrations personnalisées : - photographies - croquis ou dessins - schémas ... La qualité doit être recherchée : prises de vue, esthétisme des modèles.... Les illustrations doivent correspondre aux descriptifs. La lisibilité des textes doit être aisée.
Les sources documentaires ne sont pas toujours indiquées.	Respecter impérativement la réglementation sur la reproduction des documents.

PRESENTATION DES ACTIVITES

Points forts

Sur le fond : des candidats ont su centrer les activités correspondant au métier et prendre du recul par rapport au dossier élaboré. Dans certains cas l'analyse des activités a laissé apparaître :

- les contraintes et les difficultés de la pratique professionnelle,
- un apport d'informations complémentaires permettant d'approfondir certaines activités décrites dans le dossier,
- des propositions de remédiations,
- des choix techniques présentés et argumentés grâce à **des connaissances scientifiques et technologiques bien maîtrisées.**

Sur la forme : des candidats ont préparé un plan spécifique pour l'exposé, certains se sont aidés de supports écrits en nombre limité et ont fait preuve de conviction. La durée de l'exposé a été respectée pour un grand nombre.

Points faibles et conseils

Constats sur le fond	Conseils
Des candidats manquent de recul dans l'analyse de leurs activités et de l'évolution de leur cursus professionnel.	Identifier les réussites et les difficultés ou contraintes rencontrées dans différentes situations de travail tout au long du parcours professionnel et proposer, si nécessaire, des solutions d'amélioration.
Des candidats ont présenté des activités réalisées dans le cadre de la formation d'apprentis ou d'élèves	Se situer en tant que coiffeur et non pas comme formateur ou enseignant
Certains candidats se contentent d'une relecture voire d'une récitation du dossier Certains exposés sont restés superficiels sans justification technique	Présenter un exposé dynamique, convainquant et complémentaire au dossier Maîtriser des connaissances permettant une justification des techniques professionnelles d'un point de vue scientifique et/ou technologique (biologie microbiologie, technologie du matériel et des produits, ergonomie, organisation du travail.....)

Constats sur la forme	Conseils
<p>La paraphrase du dossier en feuilletant les pages de celui-ci remplace un exposé construit.</p> <p>L'expression orale est quelquefois familière.</p>	<p>Bien différencier la présentation orale en recherchant à approfondir les activités décrites dans le dossier. Prévoir une préparation écrite (plan, fiches...) comme support de l'exposé.</p> <p>Les supports présentés au jury doivent rester en nombre limité et être pertinents. Ils ne doivent en aucun cas présenter des activités autres que celles traitées dans le dossier (pas de nouveau dossier).</p> <p>Ne pas présenter de supports ou matériel à caractère pédagogique ou professionnel.</p> <p>Veiller à l'emploi d'un vocabulaire précis et professionnel et maîtriser un niveau de langage approprié à la fonction d'enseignant.</p>

DEUXIEME PHASE :

PREPARATION : 1 h 30 ; EXPOSE : 45 min ; ENTRETIEN AVEC LE JURY: 45 min

L'exposé porte sur un **sujet technique proposé par le jury** à partir de la lecture du dossier présenté par le candidat.

Il est suivi d'un entretien avec le jury permettant **des investigations dans le domaine technique** caractérisant la spécialité du concours et visant à vérifier **l'authenticité de la présentation**.

EXPOSE

Points forts

Sur le fond : de nombreux candidats ont présenté un plan de leur exposé, certains ont proposé des documents d'accompagnement pertinents et bien présentés et ont fait preuve d'une bonne maîtrise et d'une bonne argumentation des connaissances.

Sur la forme : certains candidats ont bien su utiliser le temps imparti (45 min) et ont présenté un exposé clair accompagné de documents soignés.

Points faibles et conseils

Constats sur le fond	Conseils
<p>L'étude du sujet n'est pas complète.</p> <p>Les documents d'accompagnement manquent de précision et de rigueur.</p>	<p>Lire avec attention l'intitulé du sujet et traiter les parties séparément dans toutes leurs dimensions.</p> <p>Veiller à produire des documents pertinents, explicites et complets.</p>
Constats sur la forme	Conseils
<p>Les documents techniques demandés sont parfois mal présentés.</p> <p>La gestion du temps n'est pas toujours maîtrisée.</p> <p>Des candidats probablement déjà enseignants présentent l'exposé comme un cours.</p>	<p>Soigner la présentation des documents élaborés</p> <p>S'entraîner à l'épreuve.</p> <p>Construire un exposé qui s'adresse à un public averti (sur le fond et sur la forme)</p>

ENTRETIEN AVEC LE JURY

Points forts

Sur le fond : des candidats ont fait preuve de bonnes capacités à valoriser leurs connaissances. Les qualités d'écoute et de réflexion ont aidé certains candidats à construire des réponses argumentées.

Sur la forme : les réponses précises et concises démontrent des capacités à structurer des connaissances techniques. L'entretien de communication avec le jury semble faciliter l'expression des candidats.

Points faibles et conseils

Constats sur le fond	Conseils
Des candidats manquent de connaissances scientifiques et techniques pour compléter l'étude du sujet en réponse aux questions du jury, Le niveau de certains candidats n'est pas celui du concours : qualité du raisonnement, organisation des réponses.	Se référer aux ouvrages spécialisés, compléter, réactualiser et organiser ses connaissances.
Constat sur la forme	Conseils
Des candidats manifestent de l'«agacement » face aux questions du jury.	Etre à l'écoute du jury et faire reformuler si nécessaire Démontrer de réelles qualités de communication Avoir une attitude correcte.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE SUR DOSSIER

Rapport établi par Mesdames AUGY, BIENAIME, BRUIMAUD, BRUNBROUCK, BURGER, CEBALLOS, DELOZANNE, DUMUR, GILLOT, LALANDE, MISCHEL, VERDIER et Monsieur CHARBON.

1 - Résultats :

- Moyenne générale de l'épreuve :	9,86 / 20
- Répartition des notes :	
* notes supérieures ou égales à 15 :	11 soit 21,2 %
* notes comprises entre 12 et 15 :	7 soit 13,5 %
* notes comprises entre 10 et 12 :	7 soit 13,5 %
* notes comprises entre 8 et 10 :	5 soit 9,6 %
* notes comprises entre 5 et 8 :	13 soit 25 %
*notes inférieures à 5 :	9 soit 17,2 %
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 10 :	48,2 %
Meilleure note de l'épreuve :	17 / 20

:

2. OBSERVATIONS DU JURY

Cette épreuve sur dossier prend appui sur un dossier technique ou un dossier de réalisation fourni au candidat. Elle est précédée d'une préparation de 3 heures ; l'épreuve comporte un exposé de 30 minutes suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury.

Cette épreuve apprécie la compétence des candidats à analyser un dossier technique, à argumenter une étude critique et à dégager les pistes d'une exploitation pédagogique sans pour autant devenir une épreuve pédagogique. Elle permet davantage d'identifier les aptitudes du candidat à établir une relation entre le problème professionnel posé et la place qu'il peut avoir en tant qu'objet de formation, dans l'acquisition des compétences du futur professionnel.

Cette année, deux dossiers techniques ont été proposés aux candidats :

- **Le sujet n° 1**

proposait un dossier portant sur « *L'étude critique d'un équipement de salon de coiffure* »,

- **Le sujet n° 2**

proposait un dossier portant sur « *La place de la prestation « forme » dans le salon.* »

2. 1 Observations relatives à l'exposé :

Le jury a apprécié :

- la mise en évidence du problème faisant l'objet du sujet posé,
- l'annonce d'un plan structuré, personnalisé, faisant preuve d'esprit de synthèse,
- un exposé répondant à toutes les questions posées et montrant, au travers de l'exploitation efficace faite du dossier, les capacités d'analyse du candidat,
- une argumentation riche étoffant les affirmations du candidat,
- un débit de parole aisé et posé,
- la rigueur de l'expression (précision du vocabulaire et syntaxe),
- une bonne gestion du temps,
- une prise de recul par rapport aux contenus du dossier et à l'expérience professionnelle du candidat.

Le jury a constaté que :

- certains exposés ne proposent qu'une simple paraphrase du dossier ; de surcroît parfois linéaire,
- certains candidats sont incapables de se détacher de leurs notes personnelles durant leur exposé,
- l'exploitation des documents fournis est parfois insuffisante,
- les réponses aux questions posées ne sont parfois que partielles et les exposés trop succincts,
- des candidats, lorsqu'ils font référence à leur vécu personnel, se placent « hors-sujet »,
- la maîtrise des connaissances fondamentales scientifiques, techniques et professionnelles est parfois insuffisante,
- la connaissance du secteur professionnel est parfois partielle ou non-actualisée pour certains candidats qui manquent d'ouverture d'esprit et de curiosité,
- certains candidats méconnaissent la filière de formation et le métier pour lequel ils postulent.
- quelques candidats manifestent des attitudes inadaptées (désinvolture, consommation d'eau excessive devant le jury ...)

2. 2 Observations relatives à l'entretien :

Le jury a apprécié chez certains candidats :

- l'écoute attentive et un comportement relationnel favorisant la communication,
- l'ouverture d'esprit,
- la capacité de réflexion,

- la pertinence des réponses.

Le jury a déploré chez d'autres candidats :

- la difficulté à entrer dans des pistes de réflexion nouvelles proposées par le jury,
- le manque de connaissance de la filière de formation, du métier d'enseignant et du secteur éducatif,
- le manque d'écoute.

3. CONSEILS AUX CANDIDATS :

Pour préparer l'épreuve :

- travailler la définition de l'épreuve pour s'imprégner de son esprit,
- acquérir des méthodes de lecture afin de repérer les éléments exploitables du dossier,
- s'entraîner à analyser et à construire une synthèse,
- s'entraîner à présenter en temps limité un exposé préparé (gestion du temps, aptitude à se dégager de ses notes, organisation et utilisation de l'environnement),
- s'appliquer à conduire une étude critique et à construire une argumentation mettant en évidence les points importants,
- prendre contact avec un établissement scolaire où sont dispensées les diverses formations,
- se documenter sur les référentiels, les missions de l'enseignant (B.O spécial du 22/05/97),
- réfléchir aux finalités de formation spécifiques des différents diplômes délivrés,
- s'informer sur les modalités de formation en vigueur dans le secteur professionnel,
- actualiser ses connaissances des textes réglementaires concernant :
 - o les techniques, les produits, les équipements et les aménagements d'un salon de coiffure,
 - o la législation du travail,
 - o la convention collective.
- s'informer des évolutions du secteur professionnel en consultant régulièrement la presse spécialisée et en participant à des manifestations organisées par les professionnels,
- préparer l'entretien.

Le jour de l'épreuve :

Pour l'exposé :

- s'appliquer à dégager le thème d'ensemble,
- bien lire les questions qui accompagnent le dossier et dégager ce qui est demandé,
- préparer un exposé qui réponde aux questions en utilisant ses connaissances, son expérience et les éléments du dossier ; il s'agit de mettre en relation les informations fournies dans le dossier et l'exercice du métier dans ses différentes composantes, sans pour autant tomber dans les anecdotes personnelles,
- avoir le souci du temps d'exposé imparti.

Pour l'entretien :

- être attentif aux questions posées et y répondre avec précision,
- faire preuve de recul, d'ouverture d'esprit et d'analyse critique,
- être capable d'entrer dans de nouvelles problématiques,
- avoir un comportement et des attitudes adaptées à la situation (entretien avec un jury, s'abstenir de boire de manière démesurée ...),
- faire preuve de discrétion par rapport à sa vie personnelle.

CONCLUSION GENERALE SUR LE CONCOURS EXTERNE

Pour cette quatrième session du CAPLP Coiffure **externe**, les effectifs sont en léger recul mais restent élevés pour le concours public (289 inscrits pour la présente session contre 347 inscrits en 2002). Par contre pour le CAFEP, on constate une augmentation des effectifs (45 inscrits pour 2003 contre 23 en 2002).

Le nombre de postes a été pourvu pour le concours public (25 admis pour 25 postes). Pour le CAFEP, le nombre d'admis a été de 4 pour 10 inscriptions possibles.

L'épreuve d'admissibilité a été jugée cette année encore d'un niveau très faible pour une très grande majorité de candidats tant au niveau du fond que de la forme (presque 50 % des candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20). Un gros effort de rigueur scientifique doit encore être accompli. L'entraînement à la rédaction est indispensable pour les connaissances scientifiques, techniques et professionnelles. **Trop de candidats « tentent » cette épreuve sans préparation sérieuse de leur part.**

Les épreuves d'admission sont encore en amélioration si l'on en juge par les moyennes qui progressent. La préparation des candidats se fait ici sentir et les rapports des jurys des précédentes années commencent à montrer une nette amélioration des prestations.

La présentation des travaux réalisés par le candidat permet d'identifier les **professionnels de la coiffure** aptes à conduire une réflexion sur leur propre **activité de coiffeur**. Cette épreuve n'a aucun caractère pédagogique et les candidats qui exploitent leur activité d'enseignant, lorsqu'ils en ont une, font des prestations hors-sujet.

L'épreuve sur dossier demande aux candidats des qualités d'analyse, de synthèse et permet d'apprécier la culture professionnelle et l'intérêt pour l'enseignement sans pour autant exiger des candidats des compétences pédagogiques affinées.

Sur l'ensemble des épreuves (admissibilité et admission), les candidats doivent voir le souci de manifester leurs aptitudes à l'enseignement. La rigueur d'un raisonnement, d'une démarche, la qualité de l'expression écrite et orale, l'illustration par un schéma bien construit, la présentation et l'exploitation d'un tableau..., l'aptitude à l'écoute et à l'argumentation ... témoignent de qualités nécessaires à un enseignant au delà de la qualité professionnelle évaluée.

Par ailleurs, les candidats sont invités à lire attentivement les documents relatifs au règlement du concours externe de la session à laquelle ils se présentent.

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur du lycée A. Sabatier de Bobigny et ses collaborateurs pour leur accueil et leur aide efficace qui ont permis le déroulement des épreuves orales du CAPLP2 Coiffure externe dans d'excellentes conditions.

ORGANISATION DES CONCOURS DE CAPLP
Arrêté du 27/7/1999 – BO n° 32 – 16 septembre 1999

Sections et options pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV relevant du groupe A (auquel appartient la section coiffure)

Définition des épreuves du concours externe

NATURE DES EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
Epreuve écrite d'admissibilité Etude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance	4 heures	1
Epreuves orales d'admission 1. Présentation de travaux réalisés par le candidat, suivie d'un exposé sur un sujet technique proposé par le jury à partir de l'analyse des travaux présentés	2 h 30 1) présentation : 1 h (pas de préparation) 2) exposé et entretien : 1 h 30 ; (préparation : 1 h 30 ; exposé : 45 min ; entretien : 45 min)	2
2. Epreuve sur dossier (a)	Préparation : 3 h Epreuve : 1 h (exposé : 30 min ; entretien : 30 min)	1

- (a) Cette épreuve comporte un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier technique ou un dossier de réalisation fourni au candidat. Celui-ci dispose de trois heures pour s'en approprier le contenu et préparer son exposé. L'épreuve doit permettre au candidat, après avoir situé le problème technique proposé dans son contexte, de montrer son aptitude à :
- analyser l'ensemble des opérations et des techniques répertoriées dans le dossier et à les mettre en perspective dans le cadre des activités caractéristiques du champ professionnel ;
 - faire une analyse critique relative à un aspect technique spécifié dans le dossier ;
 - dégager des pistes d'exploitation pédagogiques à un niveau donné.

Elle permet en outre au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au lycée professionnel ;
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement, et plus particulièrement de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré, et notamment d'un lycée professionnel.

COMMENTAIRES RELATIFS AUX EPREUVES DU CAPLP EXTERNE

Note du 13/9/1999 - BO n° 32 - 16 septembre 1999

Épreuve écrite d'admissibilité

Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser les connaissances et les compétences requises afin d'effectuer des analyses et/ou de proposer des solutions ou des modifications en réponse à des contraintes propres au

domaine professionnel concerné.

S'appuyant sur un dossier technique qui peut contenir différentes données relatives, soit aux caractéristiques du produit, soit au moyen de production, soit à l'action de maintenance, soit au service, l'épreuve peut conduire les candidats à :

- effectuer des analyses et des recherches,
- interpréter des valeurs spécifiées et des prescriptions techniques,
- vérifier des caractéristiques et/ou justifier des choix,
- proposer des solutions ou des modifications afin de satisfaire à des prescriptions techniques.

L'évaluation de l'épreuve porte notamment sur :

- la pertinence et l'exactitude des connaissances techniques et scientifiques mobilisées,
- la qualité des descriptions des divers procédés,
- la rigueur des analyses conduites et des démarches utilisées,
- la pertinence des solutions proposées,
- la précision et l'exactitude du vocabulaire scientifique et technique.

Épreuves d'admission

1 - Présentation de travaux réalisés par le candidat suivie d'un exposé sur un sujet technique proposé par le jury à partir de l'analyse des travaux présentés

L'épreuve a pour but d'apprécier les compétences techniques du candidat dans la spécialité du concours.

Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat, adressé au président du jury préalablement au déroulement de l'épreuve. Ce dossier présente des réalisations conduites par le candidat dans l'exercice de son métier. Les activités décrites doivent être caractéristiques du ou des métiers correspondant à la spécialité du concours. Le dossier contient tous les éléments permettant au jury de disposer des supports nécessaires à une bonne perception des responsabilités et des compétences exercées.

Le dossier doit comprendre entre cinquante et cent pages (texte dactylographié et annexes comprises). Il doit être adressé au jury préalablement à l'épreuve, dans le délai et selon les modalités indiqués au candidat sur la convocation aux épreuves d'admission.

L'épreuve se déroule en deux phases

Première phase : présentation par le candidat des réalisations qu'il a choisi de décrire dans son dossier (durée : 1 h).

Deuxième phase : exposé et entretien avec le jury.

(préparation : 1h30 ; exposé et entretien: 1h30 [exposé 45 min - entretien : 45min])

L'exposé porte sur un sujet technique proposé par le jury à partir de l'analyse du dossier présenté par le candidat. Il est suivi d'un entretien avec le jury permettant des investigations dans le domaine technique caractérisant la spécialité du concours et visant à vérifier l'authenticité de la présentation. Au cours de la soutenance, des moyens modernes d'information et de communication, mis à disposition par le centre d'épreuves, peuvent être mis en œuvre.

L'évaluation de cette épreuve porte notamment sur :

- les raisons qui ont présidé au choix des éléments techniques et des supports présentés,
- la maîtrise des procédures de réalisation et la justification des choix méthodologiques,
- la qualité des réalisations et l'appréciation des résultats obtenus,
- la maîtrise des moyens techniques en usage dans la profession,
- la connaissance des aspects significatifs des activités et des réalisations propres au métier,
- la qualité des documents d'accompagnement produits.

2 - Epreuve sur dossier

L'évaluation de cette épreuve porte notamment sur :

- la capacité à appréhender une situation professionnelle dans sa globalité,
- l'exactitude de l'analyse et la pertinence des commentaires techniques en réponse au problème technique spécifié,
- la pertinence des propositions pédagogiques,
- la connaissance de la discipline à enseigner et des filières professionnelles correspondantes,
- la réactivité du candidat face au questionnement du jury,
- la qualité de l'expression.

Pour chaque spécialité relevant du groupe A, le programme du concours est défini par référence aux programmes des certificats d'aptitude professionnelle (CAP), brevets d'études professionnelles (BEP), brevets professionnels (BP),

baccalauréats professionnels, brevets de technicien (BT) et brevets des métiers d'art (BMA) existant dans cette spécialité.